

DELIBERATION PORTANT ELECTION DU BUREAU DE L'UNIVERSITE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 06 JANVIER 2017,

Vu le code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne,
Vu la proposition du Président de l'Université,
Vu le résultat du scrutin du 6 janvier 2017 au sein du conseil d'administration portant élection du Bureau,

DECIDE

d'approuver la composition du bureau de l'université Clermont Auvergne comme suit :

Membres de droit : Olivier GUINALDO (VP CA), Pierre HENRARD (VP CR), Françoise PEYRARD (VP CFVU)

Représentants des enseignants chercheurs et enseignants : Vianney DEQUIEDT (professeur, élu à la Commission Recherche), Claire MARGOLINAS (maître de conférences, élue au Conseil d'administration)

Représentant des chercheurs : Chantal VAURY (directrice de recherche, élue à la Commission Recherche)

Représentants des personnels BIATSS : Nathalie BOURET (élue au Conseil d'administration), Jean-Philippe DESIRONT (élu au Conseil d'administration)

Représentant des étudiants : Guillaume ICHER (élu à la Commission Formation et Vie Universitaire)

Résultats du vote :

Membres en exercice : 37

Votes : 33 Pour : 28

Contre : 2

Abstentions : 3


Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2017-01-06-04

TRANSMIS AU RECTEUR : 10.01.2017

PUBLIE LE : 10.01.2017

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.